

Table des matières

TEXTES GÉNÉRAUX

17 février 1994. – LA CONSTITUTION coordonnée (Mon. 17 février 1994) 1

Table de concordance 19

4 novembre 1950. – CONVENTION de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome, approuvée par la loi du 13 mai 1955 (Mon. 19 août 1955; *lrr.* Mon. 29 juin 1961) 27

20 mars 1952. – PROTOCOLE additionnel n° 1 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signé à Paris, approuvé par la loi du 13 mai 1955 (Mon. 19 août 1955) 32

6 janvier 1989. – LOI spéciale sur la Cour constitutionnelle (Mon. 7 janvier 1989) 33

I. L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION

A. L'administration en général

16 mars 1954. – LOI relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public (Mon. 24 mars 1954) 49

19 décembre 1974. – LOI organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités (Mon. 24 décembre 1974) 55

10 février 2003. – LOI relative à la responsabilité des et pour les membres du personnel au service des personnes publiques (Mon. 27 février 2003) 62

8 janvier 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le statut du personnel de certains organismes d'intérêt public (Mon. 23 février 1973), mentionné 62

28 septembre 1984. – ARRÊTÉ ROYAL portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités (Mon. 20 octobre 1984; *lrr.* Mon. 4 décembre 1984) 62

B. L'administration fédérale

21 mars 1991. – LOI portant réforme de certaines entreprises publiques économiques (Mon. 27 mars 1991; *lrr.* Mon. 20 juillet 1991), mentionnée 77

8 décembre 2022. – LOI relatif aux canaux de signalement et à la protection des auteurs de signalement d'alertes à l'intégrité dans les organismes du secteur public fédéral et au sein de la police intégrée (Mon. 23 décembre 2022), mentionnée 77

2 octobre 1937. – ARRÊTÉ ROYAL portant le statut des agents de l'Etat (Mon. 8 octobre 1937; *lrr.* Mon. 18-19 octobre 1937) 77

7 août 1939. – ARRÊTÉ ROYAL organisant l'évaluation et la carrière des agents de l'Etat (Mon. 17 août 1939) 96

1^{er} juin 1964. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la suspension des agents de l'Etat dans l'intérêt du service (Mon. 23 juin 1964; *lrr.* Mon. 5 novembre 1964) 100

19 juillet 2001. – ARRÊTÉ ROYAL portant diverses dispositions concernant la mise en place des services publics fédéraux et des services publics fédéraux de programmation (Mon. 28 juillet 2001) 101

19 juillet 2001. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à l'installation des organes stratégiques des services publics fédéraux et relatif aux membres du personnel des services publics fédéraux désignés pour faire partie du cabinet d'un membre d'un Gouvernement ou d'un Collège d'une Communauté ou d'une Région (Mon. 28 juillet 2001) 103

29 octobre 2001. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation (Mon. 31 octobre 2001; *lrr.* Mon. 15 novembre 2001) 106

25 avril 2005. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les conditions d'engagement par contrat de travail dans certains services publics (Mon. 6 octobre 2005), mentionné 120

25 octobre 2013. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la carrière pénitentiaire des membres du personnel de la Fonction publique fédérale (Mon. 14 novembre 2013), mentionné 120

13 juillet 2017. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la Fonction publique fédérale (Mon. 19 juillet 2017), mentionné 120

14 janvier 2022. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à l'évaluation dans la fonction publique fédérale (Mon. 28 janvier 2022) 120

C. L'administration régionale et communautaire

8 août 1980. – LOI SPÉCIALE de réformes institutionnelles (Mon. 15 août 1980) 130

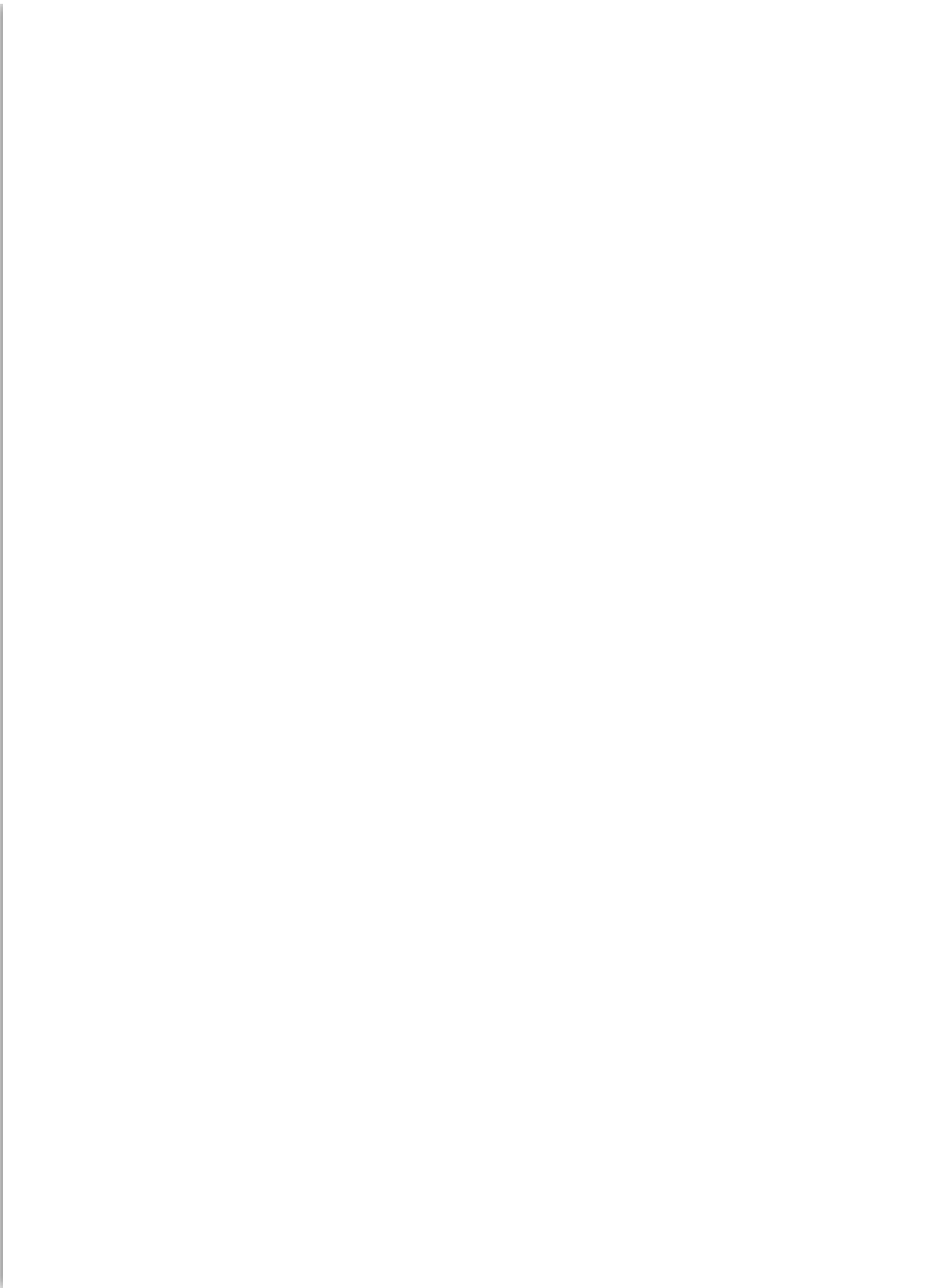
12 janvier 1989. – LOI SPÉCIALE relative aux institutions bruxelloises (Mon. 14 janvier 1989; *lrr.* Mon. 16 mars 1989) 158

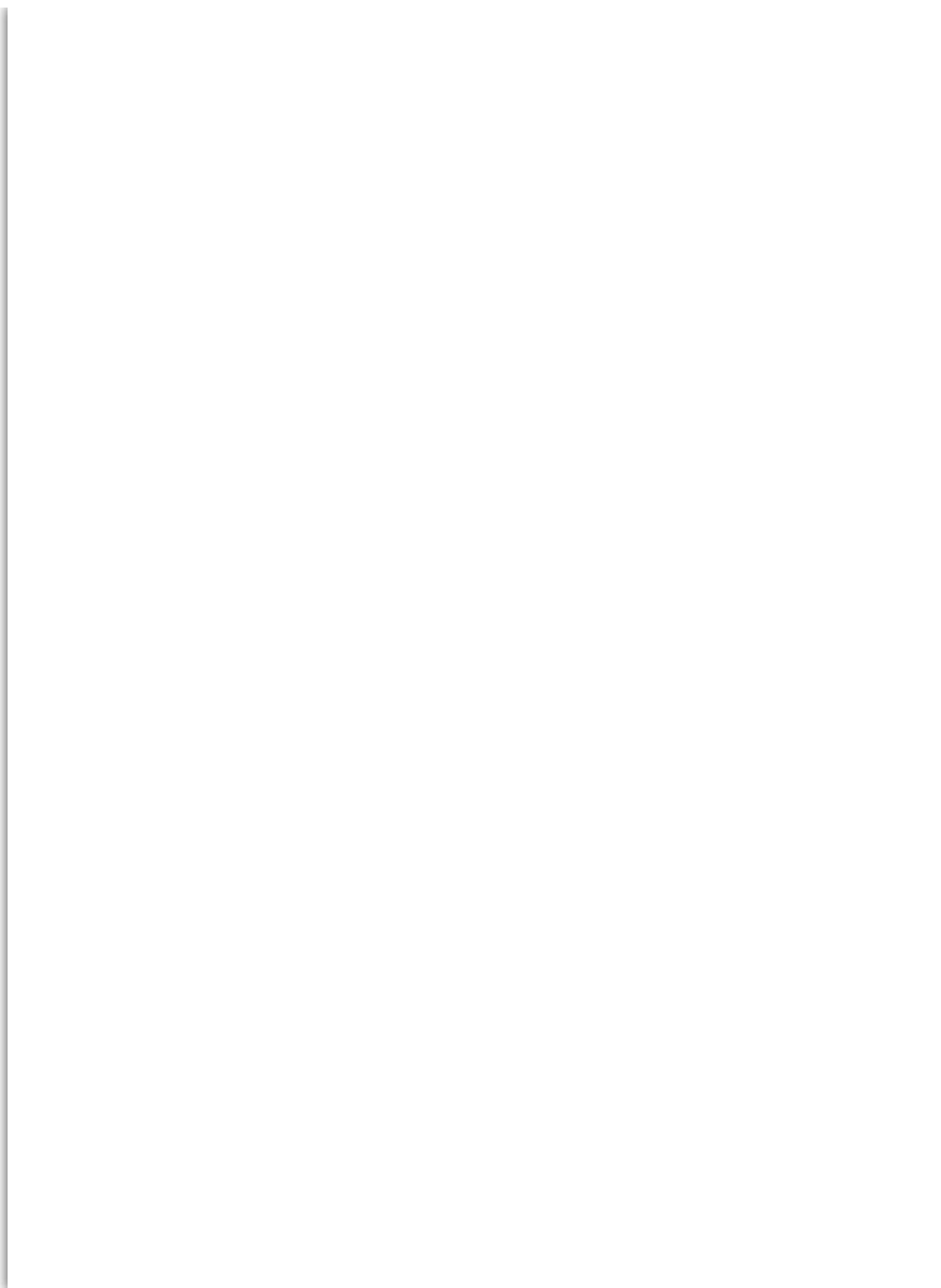
31 décembre 1983. – LOI de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone (Mon. 18 janvier 1984), mentionnée 175

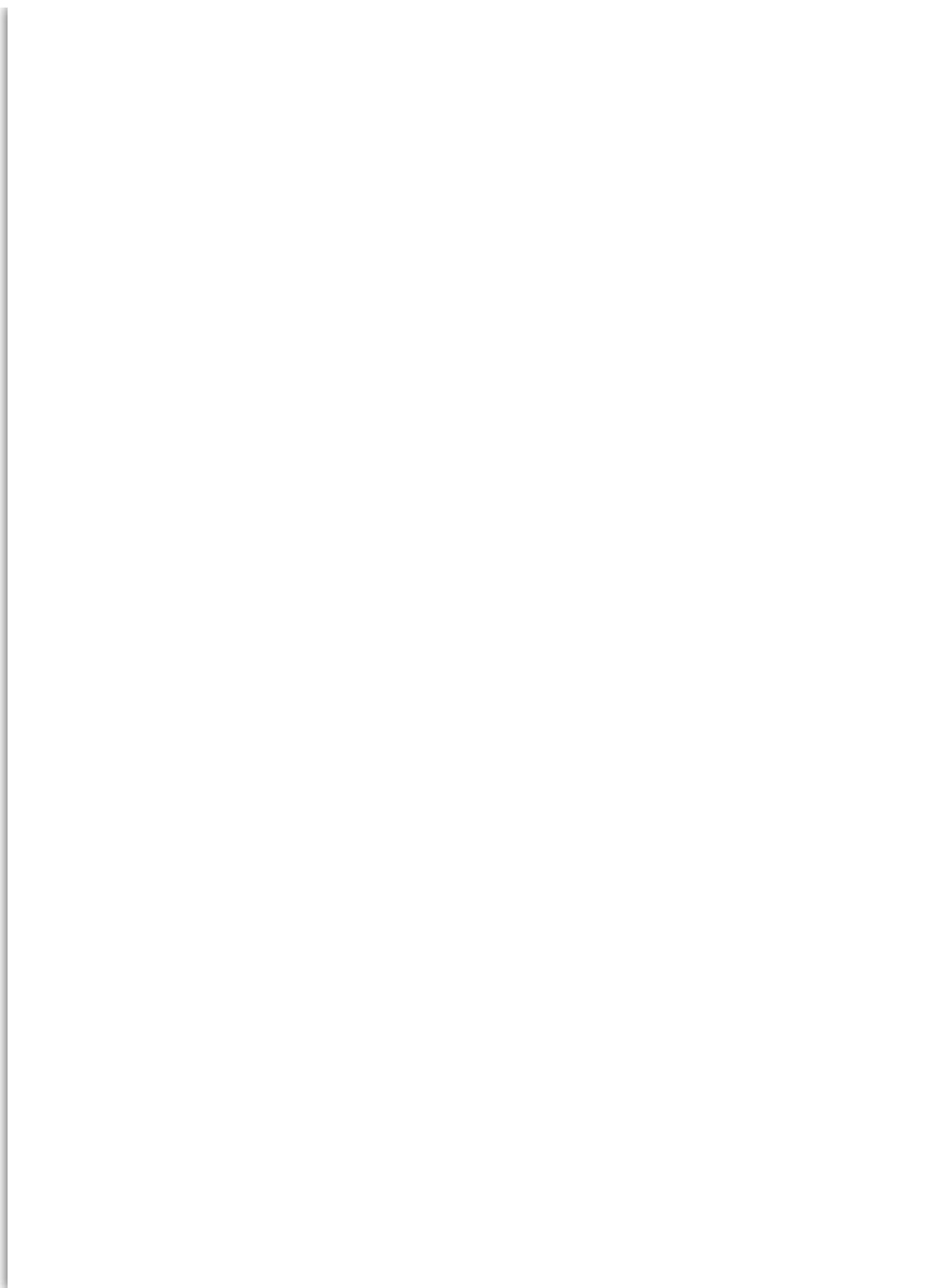
5 juillet 1993. – DÉCRET de la Communauté française relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (Mon. 10 septembre 1993) 175

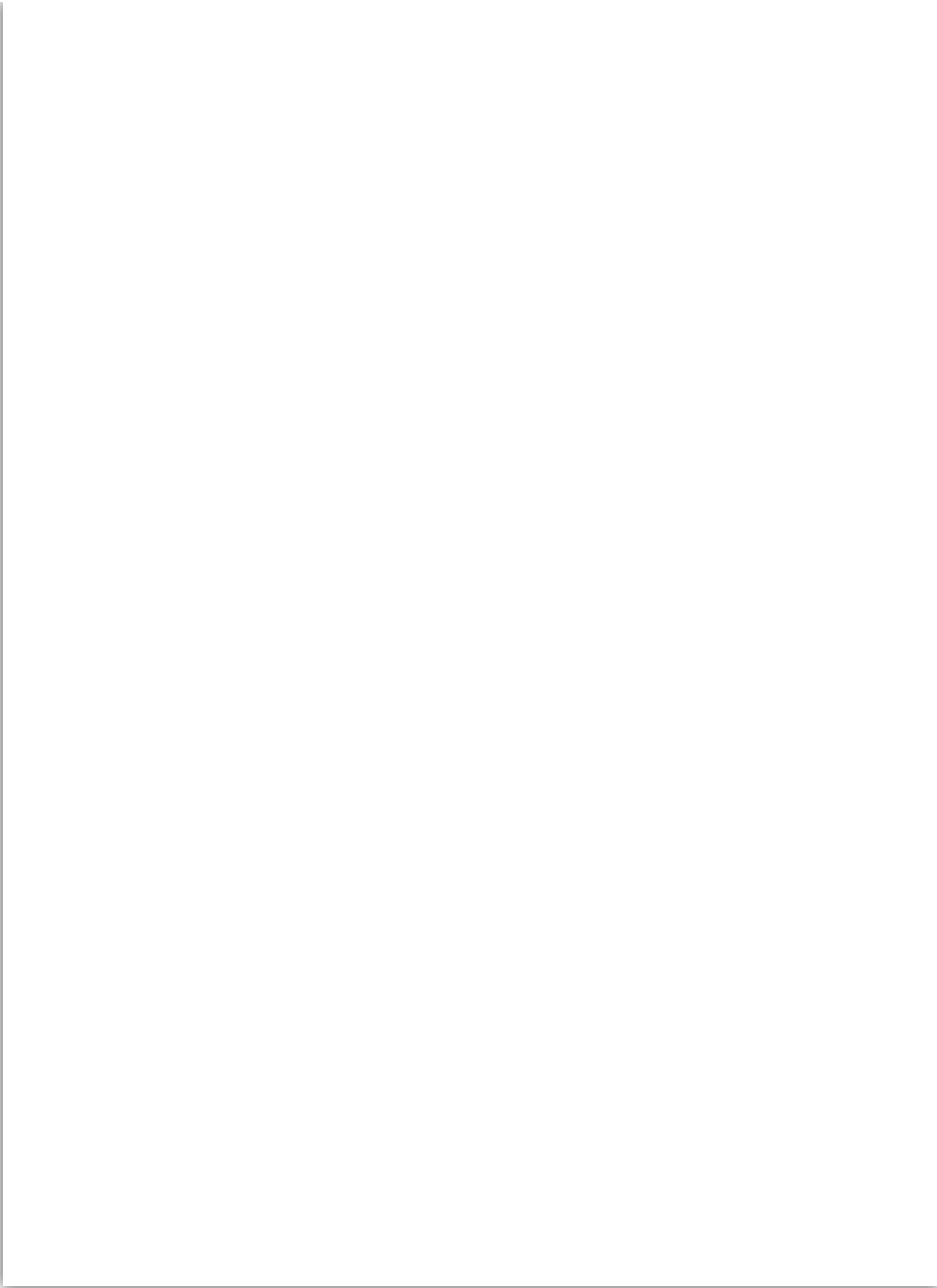
7 juillet 1993. – DÉCRET de la Région wallonne relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne (Mon. 10 septembre 1993), mentionné 176

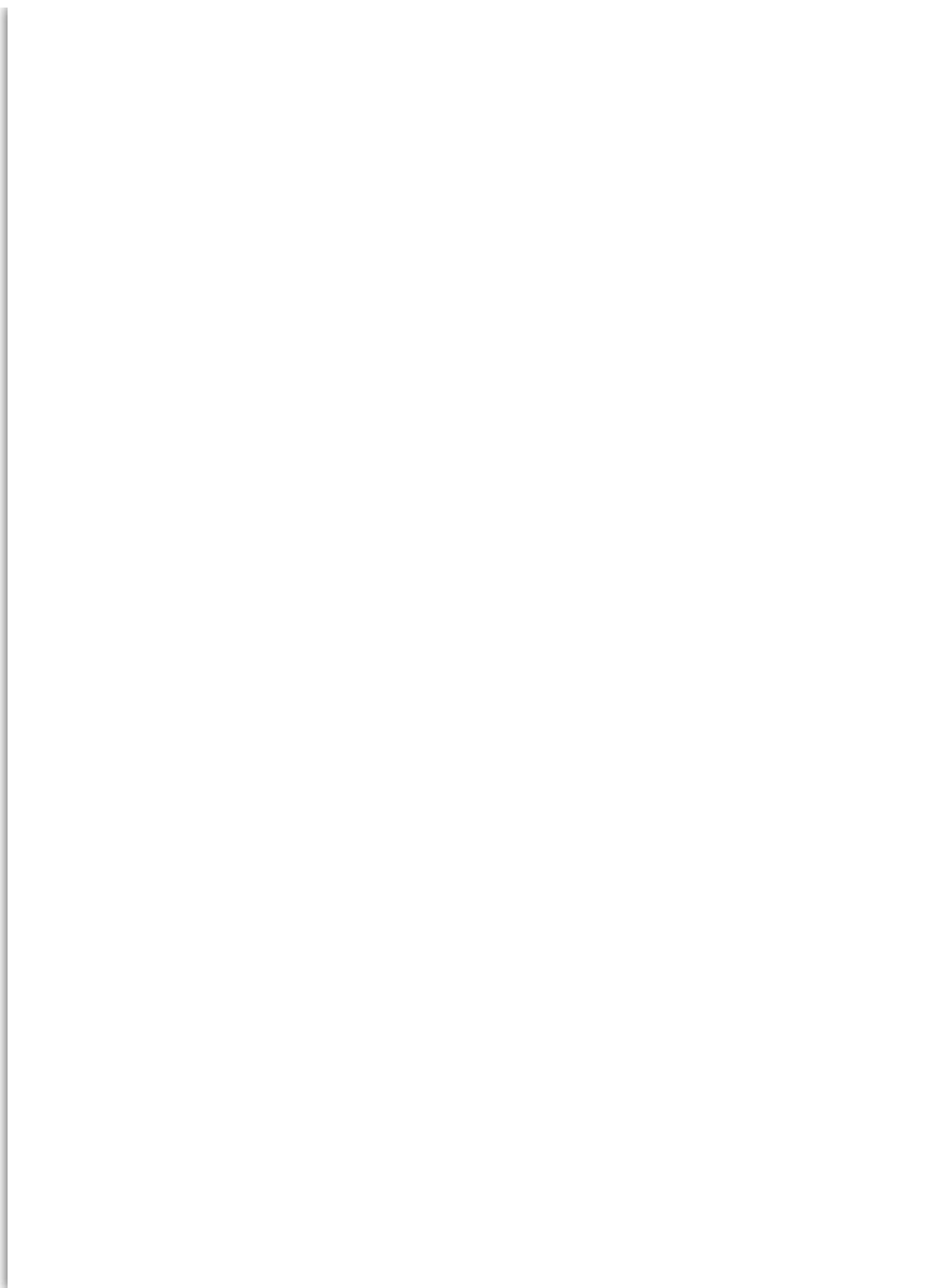
8 juillet 1993. – DÉCRET de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française. (Mon. 10 septembre 1993), mentionné	176	14 décembre 2017. – ORDONNANCE conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois. (Mon. 24 janvier 2018), mentionnée	200
19 juillet 1993. – DÉCRET de la Communauté française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française. (Mon. 10 septembre 1993), mentionné	177	16 octobre 1992. – ARRÊTÉ de l'Exécutif de la Communauté française rendant applicables au personnel des services de l'Exécutif et à celui de certaines personnes morales de droit public qui en dépendent certaines dispositions applicables au personnel des administrations de l'Etat. (Mon. 4 février 1993), mentionné	200
22 juillet 1993. – DÉCRET de la Région wallonne attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française. (Mon. 10 septembre 1993), mentionné	177	13 avril 1995. – ARRÊTÉ du Collège de la Commission communautaire française portant le statut des fonctionnaires des services du Collège de la Commission communautaire française. (Mon. 30 août 1995), mentionné	200
22 juillet 1993. – DÉCRET de la Région de Bruxelles-Capitale attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française. (Mon. 10 septembre 1993), mentionné	177	9 mai 1995. – ARRÊTÉ du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale réglant la situation administrative et pécuniaire des contractuels des organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale. (Mon. 24 juin 1995), mentionné	200
22 janvier 1998. – DÉCRET de la Région wallonne relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne. (Mon. 4 février 1998)	177	27 décembre 1996. – ARRÊTÉ du Gouvernement de la Communauté germanophone portant organisation du ministère de la Communauté germanophone et réglant le recrutement, la carrière et le statut pécuniaire des agents. (Mon. 1 ^{er} février 1997, <i>in</i> Mon. 22 août 1997), mentionné	201
12 février 2004. – DÉCRET de la Région wallonne relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public. (Mon. 22 mars 2004)	178	22 décembre 2000. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les principes généraux du statut administratif et pécuniaire des agents de l'Etat applicables au personnel des services des Gouvernements de Communauté et de Région et des Collèges de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française ainsi qu'aux personnes morales de droit public qui en dépendent. (Mon. 9 janvier 2001)	201
12 février 2004. – DÉCRET de la Région wallonne relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public pour les matières régies en vertu de l'article 138 de la Constitution. (Mon. 23 mars 2004), mentionné	185	18 avril 2003. – ARRÊTÉ du Gouvernement de la Communauté française portant le Code de déontologie des membres du personnel des services du Gouvernement de la Communauté française et de certains organismes d'intérêt public. (Mon. 7 juillet 2003), mentionné	205
12 février 2004. – DÉCRET de la Région wallonne relatif au statut de l'administrateur public. (Mon. 22 mars 2004)	185	18 décembre 2003. – ARRÊTÉ du Gouvernement wallon relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel. (Mon. 31 décembre 2003), mentionné	205
12 février 2004. – DÉCRET de la Région wallonne relatif au statut de l'administrateur public pour les matières régies en vertu de l'article 138 de la Constitution. (Mon. 23 mars 2004), mentionné	196	18 décembre 2003. – ARRÊTÉ du Gouvernement wallon portant le Code de la fonction publique wallonne. (Mon. 31 décembre 2003), art. 1 ^{er} à 229bis et 287 à 504	205
12 février 2004. – DÉCRET de la Région wallonne relatif au contrat de gestion et aux obligations d'information. (Mon. 22 mars 2004)	196	5 juin 2008. – ARRÊTÉ du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant le statut administratif et pécuniaire des fonctionnaires et stagiaires des services du Collège réuni de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale. (Mon. 18 septembre 2008, <i>in</i> Mon. 14 octobre 2008), mentionné	266
12 février 2004. – DÉCRET de la Région wallonne relatif au contrat de gestion et aux obligations d'information pour les matières régies en vertu de l'article 138 de la Constitution. (Mon. 23 mars 2004), mentionné	199	21 mars 2018. – ARRÊTÉ du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant le statut administratif et pécuniaire des agents des services publics régionaux de Bruxelles. (Mon. 30 mars 2018), mentionné	266
27 mai 2004. – DÉCRET de la Région wallonne relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière de pouvoirs subordonnés. (Mon. 16 juin 2004)	199	21 mars 2018. – ARRÊTÉ du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant le statut administratif et pécuniaire des agents des organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale. (Mon. 30 mars 2018), mentionné	266
15 mars 2012. – DÉCRET de la Région wallonne élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la fonction publique de la Région wallonne. (Mon. 23 mars 2012)	200		
19 avril 2012. – DÉCRET de la Communauté française élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la fonction publique de la Communauté française. (Mon. 21 juin 2012)	200		
24 avril 2014. – DÉCRET de la Commission communautaire française relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics. (Mon. 19 janvier 2015), mentionné	200		











×

ViewerJS

Open Source document viewer for webpages, built with HTML and JavaScript.

Learn more and get your own copy on the [ViewerJS website](#).

Using the [PDF.js](#) (v1.1.114) plugin to show you this document.

Version 0.5.8

Supported by



Made by



Close